

Glossaire

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS

Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...)

Glossary

Subscription to remote banking services (internet, telephone, SMS, etc.): set of services provided by the bank, whether or not it has a branch or customer reception area and uses new technologies (internet, telephone, etc.) to remotely carry out all or part of the operations on the bank account

Subscription to products offering alerts on the situation of the account by SMS: the account is debited with the fees collected for the subscription to the alert service as well as, where applicable, the fees collected each time an SMS is sent

Account maintenance: the institution maintains the customer's account

Provision of a debit card (international payment card with immediate debit): the institution provides a payment card linked to the customer's account. The amount of each transaction carried out using this card is debited directly and in full from the customer's account, on a day-to-day basis.

Provision of a debit card (international deferred debit payment card): the institution provides a payment card linked to the customer's account. The amount of each transaction carried out using this card is debited directly and in full from the customer's account, on an agreed date. It also allows you to make withdrawals which are debited from the account on a daily basis.

Provision of a debit card (payment card with systematic authorization): the institution provides a payment card linked to the customer's account. The amount of each transaction carried out using this card is debited directly and in full from the customer's account, after automatic and systematic verification of the balance (or provision) available on his account.

Cash withdrawal (case of withdrawal in euros in the euro zone at an ATM of another institution with an international payment card): the customer withdraws cash from his account, in euros with an international payment card from the automated teller machine of another institution

Contribution to an insurance offer for loss or theft of means of payment: the account is debited with the fees collected by the institution for the contribution to the insurance offer

Transfer (case of an occasional SEPA transfer): the institution that holds the account transfers, on the customer's instructions, a sum of money from the customer's account to another account, on an occasional basis

Direct debit (fees per payment of a SEPA direct debit): the customer authorizes a third party (the beneficiary) to instruct the institution that holds the customer's account to transfer a sum of

money from the customer's account to that of the beneficiary . This institution then transfers the amount in question to the beneficiary on the date or dates agreed between the client and the beneficiary. The amount involved may vary. The account is debited with the fees collected by the institution for the payment of a SEPA direct debit presented by the beneficiary

Direct debit (fees for setting up a SEPA direct debit mandate): the customer authorizes a third party (the beneficiary) to instruct the institution that holds the customer's account to transfer a sum of money from the customer's account to that of the beneficiary. This establishment then transfers the amount in question to the beneficiary on the date or dates agreed between the client and the beneficiary. The amount involved may vary. The account is debited with the fees collected by the institution for setting up a SEPA direct debit mandate

Intervention fee: sum received by the institution for intervention due to an operation resulting in an irregularity in the operation of the account requiring special treatment (presentation of an irregular payment order, inaccurate bank details, absence or insufficiency of supply ...)